



## Régimes dynastiques et modernité politique

Pierre BONIN, *professeur d'histoire du droit à l'École de droit de la Sorbonne-Université Paris 1*  
Fanny COSANDEY, *directrice d'études à l'EHESS*

*1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> jeudis du mois, de 17 à 19 h, du 19 novembre 2020 au 6 mai 2021*

**Salle A-4-47** (4<sup>e</sup> étage, salle 447), **54 bd Raspail** 75006 Paris

**En raison des circonstances épidémiques, les premières séances auront lieu en visioconférence. Pour recevoir le lien de connexion, il est donc nécessaire de s'inscrire à l'adresse suivante, au plus tard le lundi soir précédant le séminaire : <https://listsem.ehess.fr/>**

Dans le prolongement des années précédentes, le séminaire sondera l'écart entre une organisation politique fortement incarnée dans la personne et la maison du Roi, et le modèle de l'État dont l'abstraction va grandissante, jusqu'au hiatus précoce que provoque la question de sa représentation. La problématique de la permanence des familles, des corps et du royaume, sera au cœur des questionnements, y compris dans sa dimension anthropologique, et jusque dans les apports techniques du droit privé. Même si la notion d'intérêt collectif se heurte constamment au primat lignager qu'entretiennent les régimes dynastiques, les droits de l'État ne sont pas nécessairement en contradiction avec les droits de la famille. Ils peuvent d'ailleurs en apparaître comme les garants, à condition qu'ils reposent sur des principes supérieurs et soient donc englobants. Les enjeux symboliques du droit public dynastique constituent ainsi une matrice d'intelligibilité d'un fonctionnement formant système ; ils sont par certains aspects les ferments de la modernité politique. C'est alors, de la sorte, dans la dialectique entre la nature des régimes dynastiques et l'affirmation d'un État qui déplace les priorités que portera l'analyse, laquelle sera principalement centrée sur la période des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un dialogue constant entre historiens et juristes, mais ne se privera pas d'ouvrir vers d'autres champs de la recherche.

CONTACT : [cosandey\(at\)ehess.fr](mailto:cosandey@ehess.fr), [pierre.bonin\(at\)univ-paris1.fr](mailto:pierre.bonin@univ-paris1.fr)

**19 novembre** : Fanny Cosandey, « Alliances dynastiques, le choix des conjoints »

**3 décembre** : Fanny Cosandey, « Les contrats de mariage royaux et le rapport à l'héritage »

**17 décembre** : Pierre Bonin, « Les capitaux d'une aristocratie anglaise rêvée, Lord Peter de D.L. Sayers »

**7 janvier** : Fanny Cosandey, « La fabrique du roi »

**21 janvier** : Laura Viaut, « Etienne Baluze face à la lutte des grandes familles féodales contre l'affermissement du pouvoir royal »

**4 février** : Aurore Causin, « Lois fondamentales et succession royale, enjeux terminologiques »

**18 février** : Arnaud Vergne, « La place de la succession dynastique dans la construction du concept de constitution en France sous l'Ancien Régime »

**4 mars** : Alain Hugon, « Émigration hispanique, richesse monarchique, et intérêts dynastiques dans les Indes de Castille (1492-1700) »

**18 mars** : Julie Ozcan, « Le cadre dynastique du régime ottoman au XVII<sup>e</sup> siècle »

**1<sup>er</sup> avril** : Christophe Duhamelle, « Le Saint-Empire romain germanique : un rapport varié et non exclusif entre régime dynastique et modernité politique »

**15 avril** : Fanny Cosandey, « Les naissances royales »

**6 mai** : Marta Peguera Poch, « Le père "petit" souverain et la famille organe de l'Etat »